

Comment participer ?

- Par courriers postaux envoyés au Président de la commission d'enquête, à l'adresser suivante, siège d'Orléans Métropole :

Monsieur le Président de la commission d'enquête
Plan Local d'Urbanisme Métropolitain
Orléans métropole
Espace Saint Marc
5 Place du 6 Juin 1944
45000 Orléans

- Par lettres déposées sur les lieux d'enquête lors des permanences des commissaires enquêteurs et tout au long de l'enquête. Les commissaires enquêteurs se tiendront à disposition du public aux lieux, jours et horaires précisés à l'article 7 du présent arrêté ;
- Sur les registres papiers d'enquête, à la disposition du public sur chaque lieu d'enquête et dans les conditions d'accès mentionnées à l'article 3.1 ;
- Par courriers électroniques (objet : enquête PLUM – A l'attention du président de la commission d'enquête) à l'adresse unique : plum@orleans-metropole.fr et disponible depuis les bornes dédiées de consultation sur les lieux d'enquête.

Les observations et propositions du public formulées par courriers postaux, par lettres déposées sur les lieux d'enquête, sur les registres papiers et les courriers électroniques, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé / au siège d'Orléans Métropole et sur le site internet d'Orléans Métropole.